

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

1.1. Violence psychologique: sentiments intentionnellement répétés, excessifs et exagérés exercés par une personne, ici par son père, dont le but est de nuire, d'humilier et de rabaisser une ou plusieurs personnes.

1.2. Dans le cadre de mes missions infirmières 2015.119 du 10 novembre 2015. Mon rôle est avant tout d'accueillir et d'écouter mais aussi de l'écouter dans un cadre bienveillant, sans jugement, et je lui explique que je suis là pour l'accompagner et l'aider. De plus, je lui explique que je suis tenue au secret professionnel (article 226-13).

Je m'entretiens avec l'élève, je lui pose des questions, j'évalue la situation et surtout je fais en sorte qu'il se sente en sécurité.

En tant qu'infirmière, mon rôle est la protection de l'enfance (14 mai 2016), donc lorsqu'il évoque ses émotions, je comprends la gravité, l'importance dans laquelle est

N°
1/16

ce jeune.

Face à ce désarçoi, j'entrepris un entretien individuel avec l'élève (2002.303 le mars 2002) où je me suis de la reformulation - afin de bien comprendre ses émotions, car après avoir fait une évaluation de la situation, j'évalue également son état de détresse, ses émotions.

Je lui offre un cadre rassurant où il peut parler librement sans censure, ni jugement.

Je lui demande s'il veut boire ou manger quelques choses.

Mon entretien sera également centré sur ce qui se passe à la maison. Quels types de violences il subit.

Compte tenu des signes énoncés (insomnie, douleurs abdominales, céphalées), je cherche également à savoir s'il y a pas d'autres signes de maltraitance. (physiques, sexuelles...)

Je prends ses paramètres vitaux : Puls, tension, température afin de faire le point sur son état de santé.

Je fais l'anamnèse de la situation, je lui demande ses antécédents, afin d'écarter tout autre problème médical en plus. Toutes ses données seront notées dans le logiciel C.I.E.U.

N°

2.1.16

Je collabore avec l'équipe pédagogique, la conseillère principale d'éducation afin de connaître exactement le nombre d'absence, retard de l'élève. Je demande globalement et rapidement son niveau - concernant sa scolarisation pour savoir jusqu'où cela a des répercussions.

De plus, je prévient le chef d'établissement pour lui signaler la situation.

Je interroge l'élève afin de savoir s'il a à l'extérieur, amis(e)s, des personnes ressources sur lesquelles il peut compter.

Concernant l'évaluation de ses émotions et comportementaux, je cherche lors de mon entretien à connaître son positionnement. Je cherche à savoir s'il n'a pas d'idées suicidaires (que je peux rapidement évaluer à l'aide du questionnaire A.S.O par exemple).

Une fois toutes ses données en ma possession je informe l'élève de ce qui va se passer, je lui explique que toutes ses informations sont trop importantes pour que je garde cela pour moi. Je lui explique qu'il est en danger, et que cette violence psychologique, c'est aussi grave que la violence physique. Je lui dit également qu'il est important d'en parler, afin de le protéger mais également pour sa sœur et sa mère.

- je lui propose un suivi régulier avec moi
mais je lui dit qu'il peut également
rencontrer la psychologue ou l'assistante
sociale de l'école afin de l'aider et l'accompagner

je lui explique le retentissement qu'a
cette violence sur lui et sur le reste de
sa famille. Les effets défavorables que cela a sur lui.

je lui dit que nous voulons pour lui un cadre
rasurant, sécurisant afin qu'il soit dans un
environnement scolaire favorable.

Au vu de l'insistance de son père, je peux
me proposer de l'appeler afin, de comprendre
pourquoi, il cherche absolument à savoir ce
qui se passe. Quels sont ses inquiétudes?
que cherche-t-il réellement à découvrir ou cacher?

- Selon comment se passe l'entretien téléphonique
avec son père je peux proposer de le rencontrer

- Après avoir rassurer, informer, observer, écouter,
accompagner l'élève, et évaluer la situation
je collabore, communique avec les autorités.

(chef d'établissement...) tout en gardant le
secret professionnel et fait un signalement
auprès du procureur de la république. En effet,
au vu de tout ce que m'a confié l'élève,
des répercussions dramatiques que cela a sur lui
et sur sa famille ("et ce depuis toujours")

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

De plus, à la moindre absence de son fils (qu'il a vu via le logiciel), il appelle afin de savoir ce qu'il se passe. Cela montre l'emprise qu'il a sur son fils et le fait qu'il cherche à cacher ce qui se passe à son domicile, il a peur que son fils parle. Raison pour laquelle je fais le signalement.

J'en informe également, l'infirmière technicienne et le médecin de l'éducation nationale.

Je lui laisse de la documentation resource.

Pour lutter contre les violences conjugales il faut : communiquer, informer, sensibiliser, éduquer.

En effet, l'IDE a un rôle important à jouer elle peut grâce au comité d'éducation à la Santé, à la citoyenneté et à l'environnement faire de la violence un point clé de son programme éducatif. (article 42-47)

Le programme d'éducation à la Santé.

2016-008 28 janvier 2016 peut être un axe primordial, et prioritaire sur la violence car il permet : d'éduquer sur la santé

N°
5/16
C.P./C.S.

mais aussi de travailler sur la prévention.
(comme le décrit la loi Bachelot 21/07/2009)
mais également la protection de l'enfant
(16 mars 2016).

Eduquer et sensibiliser les élèves
mais aussi les enseignants.

Informar, communiquer sur les signes visibles
mais aussi non visible (comme ici cet élève / échec
scolaire, insomnie, douleurs abdominales)...

Le dépistage obligatoire lors de la 12^e année
pour tous les élèves de 6^{ème} (20 août 2021).

Peut également permettre à travers l'entretien
individuel avec l'élève de repérer ses situations.

- Il est important que l'IDE aier un cadre
sécurisant où les élèves peuvent communiquer
librement sans avoir peur.

Des référents peuvent être désignés pour cela dans
l'enceinte de l'établissement (ils seront listés et portés à la connaissance

- Mettre des affiches, flyers sur les professionnels
à contacter en cas de violence (dans lieux stratégiques)

- Le numéro Vert 119.

- faire intervenir des partenaires extérieurs
les associations, les élèves en santé,
la gendarmerie, police.

- Eduquer à la vie affective, relationnelle et
sexuelle (1^{er} février 2025), travailler sur

N°

6..16

- la notion de consentement, estime de soi, respect d'autrui et toutes les formes de maltraitance
- Faire des vidéos, comme celle des "Non harcèlement", faire des jeux de rôle pour sensibiliser.

- Intensifier les formations.

- Créer des affiches. Valoriser les ateliers créatifs. Favoriser les activités alternatives pour favoriser le lien social et donc le bien-être.

- faire des pièces de théâtre, des podcasts...

- Participer à la journée Nationale de lutte contre les violences conjugales. (bimémoires...)

- Créer un climat scolaire favorable.

Il est également important d'échanger librement et faire des réunions régulières avec les équipes éducatives et pédagogiques... afin de "débriffer" sur la situation, voir les points qui peuvent être améliorés, faire des protocoles. Travailler ensemble pour le bien-être des élèves.

- Un suivi immédiat, mais aussi régulier sera important à mettre en place pour et avec l'élève. à l'intérieur du lycée s'il le souhaite mais aussi extérieur (CNP...)

Question 2

ne rien
écrire
dans

Concernant cette élève, une fois le téléphone raccroché, je regarde rapidement si l'élève concerné a un projet d'accompagnement individualisé. (10 février 2021 BO n° 9 4 mars 2021).

la
partie
barrée

Si c'est le cas je prends le nécessaire avec moi (selon son protocole d'urgence et/ou traitement médical).

Une fois arrivée dans la gymnase : - j'écarte les élèves de N. j'assure sa sécurité, tout en la protégeant. je l'allonge directement. je prends ses constantes. (paramètres vitaux). je fais l'analyse de la situation. j'évalue les données. (données que je rentrerai dans le logiciel LIEN dès mon retour).

je la met en position latérale de sécurité et si elle a froid je la couvre.

je lui fais une glycémie capillaire. et compte tenu de ce qu'elle m'évoque sur la découverte de son diabète, je pense à une crise d'hyper ou hypo glycémie.

je la questionne sur ce qu'elle a mangé ce matin.

j'observe. Protège. Alerte. prodigue les soins et/ou suit les instructions données.

N°

8/16

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Je suis le protocole d'alerte du SAMU en cas d'urgence. Protocole mis en place par le chef d'établissement avec l'aide de l'infirmier BO n°1 du 6 janvier 2000.

* Selon son taux de glycémie j'applique son protocole mis en place (d'insuline).

Selon son état j'appellerai le SAMU.

Bien sûr, si le SAMU est prévenu je prodigue leurs recommandations. Je préviens l'élève scolaire et le chef d'établissement, pour qu'ils puissent les guider à leurs arrivées.

- Je préviens les parents.
- Je continue de parler à l'élève tout en la rassurant, je lui parle avec calme, de manière brève et claire.

Diabète : chute ou augmentation du taux de sucre dans le sang due à un dysfonctionnement du Pancreas. Celui-ci peut entraîner : malaise, sueurs, pâleur, vertiges - comme c'est le cas ici pour N.

Il y a de 2 types de Diabète.

N°
5/16

- 1 : insulino-dépendant. (il faut faire des injections d'insuline pour régler sa glycémie)
2. et Non insulino-dépendant.

Dans tous les cas un régime varié et équilibré sont importants, ainsi qu'une activité physique régulière.

À ce sujet, terme :

- * Information de la situation : contexte dans lequel s'est arrivé...
- * Evaluation de la situation.
- * Comme je disais précédemment, je regarde le PAI de l'élève, et prends le matériel adéquat.
- * Prend ses constantes, j'examine l'élève
- * Écoute, observe, analyse la situation et signes cliniques (de gravité notamment, ici pas de perte de connaissance)
- * Evaluation de l'état émotionnel de l'élève
- * Protection
- * Selon son taux de glycémie :
 - soit / et - j'alerte (SAMU...)
 - suit le protocole de PAI
- Prévenir parent.

Selon son état, je la ramène avec moi à l'infirmerie.

N°

10/16

Moyen terme :

- Je rassure toujours l'élève
- Je reste près d'elle.
- J'évalue son état de santé.
- Je note ses constantes sur le logiciel.
- J'appelle la vie scolaire pour savoir si il y a souvent des absences répétées.
- J'accueille, rassure la famille.

Long terme :

- Je peux mettre en place un suivi régulier de l'élève, afin d'assurer une sécurité médicale psychologique et sociale tout en lui laissant sa propre autonomie.
- Je peux revoir avec le médecin scolaire et/ou son médecin traitant, son PAI (afin de mieux l'accompagner et d'assurer un bon suivi).
- Je peux mettre en place de l'éducation thérapeutique.
- Suivi et accompagnement du PAI de l'élève.
- Il est du rôle de l'infirmière de : Majoration ou accompagnement des élèves, personnels ou autres de 1^{er} secours. (art L.312-40) afin de les sensibiliser.
- Etablir, la démarche à suivre auprès des équipes pédagogiques et éducatifs sur que faire en l'absence de l'infirmière, en

travaillant sur des protocoles.

- Mettre en place une procédure de conduite à tenir en cas d'urgence pour alerter les secours.

- Mettre en évidence la liste des personnes (à jour) qui ont le PSC₁.

- Mettre à jour, et indiquer clairement où se trouve la trousse de 1^{er} secours. (fiche médical + PAI dans l'infirmerie).

- Lors du CE SCE, qui est une instance de réflexion, observation, proposition où l'IDE a un rôle primordial, mettre en place un programme d'éducation sur l'alimentation (saine, équilibrée).

l'IDE, promeut des environnements et comportements favorables à l'état de santé, et à l'activité physique.

- Elaborer des protocoles de prise en charge avec l'équipe éducative.

- Participe à la politique de Santé publique

- faire intervenir les partenaires : "Ligue contre le cancer", les associations comme "Manger bouger pour faire de l'éducation".

- faire des clips vidéos pour sensibiliser sur l'appartenance de "bien manger" et "bien bouger".

ne rien écrire dans

la partie barrée

N°

M.V.S.E

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

- L'IDE peut intervenir sur les menus de la cantine, en collaboration avec les restaurateurs
- Travailler collectivement et individuellement sur l'usage de sel, comment l'enfant se perçoit, sur l'équilibre alimentaire.
- Travailler sur la politique de santé publique (Loi Bachelot)
- Donner des conseils aux familles, enseignants
- Faire de la prévention, mais aussi du dépistage.
- Organiser des débats ou des jeux de rôle
- Faire intervenir les étudiants en santé, ou des personnes qui sont elles-mêmes confrontées au problème du diabète.
- Intervenir lors du comité d'hygiène et de sécurité du lycée.
- Soutenir les parents de A1, les recevoir pour qu'elle se sente elle-même soutenue.
- Expliquer à tous les autres élèves, les sensibiliser sur ce qu'est le diabète, effets

N°
13/16

secondaire et comment réagir et alerter.
par exemple.

faire des réunions pour évaluer les
actions mise en place dans cette situation
Discussion sur les points qui ont pu
poser problèmes, travailler en équipe,
rétablir les protocoles.

De plus, tout événement, sous... apparti
à un élève devra être noté sur le logiciel
LIEN, mais aussi dans le registre institutionnel.
Ce registre permet également d'effectuer
des données épidémiologiques. (BO 98 1 juillet 1998)
→ rôle IDE.

LIEN
Logiciel informatique de l'éducation National

N°

14/16

ien
re
ns

tie
rée

ne rien
écrire
dans

la
partie
barrée

N°

16/16
.../...